

---

# Conférence du désarmement

17 mai 2011

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille deux cent vingt-troisième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 17 mai 2011, à 11 h 10

*Président:* M. Wang Qun.....(Chine)

**Le Président** (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1223<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Vous vous en souvenez peut-être, le 3 mai 2011, je vous informais que j'avais reçu une lettre datée du 20 avril 2011 que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, m'avait adressée en ma qualité de Président de la Conférence. Le Secrétaire général m'y informait de son intention de nommer M. Kassym-Jomart Tokayev, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement, lequel est en même temps son représentant personnel. M. Ban Ki-moon me demandait également de solliciter l'accord de la Conférence, conformément au paragraphe 13 du Règlement intérieur de celle-ci. Je vous avais alors informé de mon intention, dans cette optique, de prendre une décision officielle sur cette question lors de la présente séance plénière, pour autant qu'aucun membre de la Conférence ne s'y oppose.

Aucun membre de la Conférence ne m'ayant fait part de son objection, j'entends donc, avec votre accord, répondre au Secrétaire général de l'ONU que la Conférence approuve la nomination de M. Kassym-Jomart Tokayev, Directeur général de l'ONUG, au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et en tant que Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade sur cette question? Cela ne semble pas être le cas.

J'écrirai donc au Secrétaire général de l'ONU pour l'informer des résultats de la présente séance plénière, étant entendu qu'il s'appuiera sur cette décision pour procéder officiellement à la nomination.

Le Directeur général, M. Tokayev, m'a demandé de vous transmettre à tous son meilleur souvenir. Il était très désireux d'assister à la séance d'aujourd'hui mais comprend et respecte pleinement la procédure et le protocole relatifs à sa nomination en tant que Secrétaire général de la Conférence. Il a donc décidé d'attendre la fin de ladite procédure pour assister aux réunions de la Conférence. J'enverrai ma lettre au Secrétaire général de l'ONU aujourd'hui même, afin que la procédure pertinente puisse être achevée au plus tôt et que M. Tokayev puisse nous rejoindre et assister aux réunions de la Conférence dans les meilleurs délais.

Je voudrais maintenant passer à la liste des orateurs d'aujourd'hui.

**M. Hoffmann** (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la délégation allemande aborde cette deuxième partie de session de la Conférence avec la ferme conviction que 2011 est une année cruciale pour cette instance. D'après les signaux reçus, il est clair que la communauté internationale ne tolérera pas plus longtemps que celle-ci reste bloquée.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) tenue en 2010 et la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement organisée par le Secrétaire général de l'ONU, ainsi que la résolution pertinente de l'Assemblée générale, ont clairement montré que la communauté internationale attendait de la Conférence qu'elle reprenne enfin ses activités, à savoir négocier des instruments de désarmement et de non-prolifération. Après tout, il s'agit là de la raison d'être de la Conférence du désarmement.

Au vu de l'élan positif que l'on observe actuellement dans le domaine du désarmement nucléaire, il est encore plus déplorable que la Conférence ne soit malheureusement pas encore parvenue à s'inspirer de cette dynamique pour progresser de façon tangible. Il se pourrait que 2011 soit sa dernière chance de prouver qu'elle est toujours utile.

Les travaux de la première partie de session de la Conférence cette année ont avancé à un bon rythme. Nous remercions les présidents précédents et actuels, ainsi que les États membres pour leurs contributions et leur esprit d'ouverture et de coopération. À la présente deuxième partie de session, la Conférence doit poursuivre cette action, essayer d'en renforcer l'efficacité et faire en sorte de mieux l'axer sur l'objectif susmentionné. Ceux d'entre nous qui sont très attachés à la Conférence en tant qu'institution devraient avoir tout intérêt à œuvrer à en faire à nouveau un organe qui fonctionne.

L'Allemagne demeure fermement attachée à la mission de la Conférence consistant à négocier des instruments de désarmement et de non-prolifération. Nous partons du principe que l'attachement au désarmement nucléaire et le renforcement du régime international de non-prolifération ne sont pas l'apanage de certains pays ou régions ou ne relèvent pas uniquement d'accords passés. Il s'agit – et il devrait s'agir – au contraire, d'un sujet de préoccupation véritablement mondial.

Le document consensuel issu de la Conférence d'examen du TNP de 2010 a rétabli un dénominateur commun très attendu pour renforcer le TNP en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et ses trois piliers. En septembre 2010, s'employant à tirer parti de ce nouvel élan, les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Chili, des Émirats arabes unis, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Turquie ont décidé de constituer une nouvelle initiative interrégionale.

Ces ministres ou de hauts représentants de ces dix États ont tenu leur deuxième réunion à Berlin le 30 avril 2011. Ils ont alors décidé de l'appeler l'Initiative de la non-prolifération et du désarmement (NPDI). Dans leur déclaration conjointe, qui sera diffusée à la demande de la délégation allemande au nom des membres de l'Initiative en tant que document officiel de la Conférence du désarmement (CD/1908), ils ont réaffirmé leur intention conjointe d'œuvrer en faveur du désarmement nucléaire et du renforcement du régime international de non-prolifération, comme ils l'avaient indiqué dans la déclaration conjointe qu'ils avaient adoptée lors de leur première réunion, tenue à New York le 22 septembre 2010. Reconnaissant le danger que fait peser sur l'humanité la possibilité d'un recours à l'arme nucléaire et la nécessité de réduire les risques de prolifération qui tendent à s'accroître, et afin de réduire les arsenaux nucléaires, de renforcer la sécurité nucléaire et d'améliorer la sûreté nucléaire, les dix États concernés ont considéré qu'il était urgent de réduire la menace nucléaire et de progresser de façon tangible vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Monsieur le Président, permettez-moi, en tant que représentant du pays hôte de la présente réunion, d'expliquer brièvement aux délégations en quoi consiste la Déclaration de Berlin. Ce texte comprend quatre propositions concrètes concernant les principales mesures du plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Les membres de la NPDI y réaffirment leur engagement à donner une portée universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à faire en sorte qu'il entre rapidement en vigueur. Ils exhortent les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer ou à le ratifier et continueront à soutenir la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. De plus, les membres de la NPDI y annoncent qu'ils élaborent un projet de format type susceptible d'être utilisé par les États dotés d'armes nucléaires, comme la Conférence d'examen du TNP de 2010 l'avait préconisé. Ils inviteront ces États à étudier cette proposition lors de leur réunion à Paris le 30 juin 2011.

En outre, soulignant qu'un régime de non-prolifération efficace présente pour toutes les nations des intérêts de sécurité communs, et reconnaissant l'importance de la vérification, par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) du respect par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération, les membres de la NPDI continueront également à promouvoir, aux niveaux bilatéral et multilatéral, l'application

universelle des protocoles additionnels de l'AIEA dans leurs régions respectives. Ils sont disposés à échanger sur leurs expériences respectives et leurs bonnes pratiques et à fournir une aide juridique ou d'une autre nature.

La proposition la plus pertinente du point de vue de Genève est sans doute celle concernant un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT). Les membres de la NPDI insistent sur le fait que les négociations relatives à un tel traité sont une de leurs priorités communes. La Déclaration de Berlin relève la conviction quasi universelle qu'il faut mettre un terme à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et qu'il est difficile de nier qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles serait utile pour atteindre l'objectif à long terme d'un monde sans armes nucléaires. S'ils reconnaissent la nécessité de prendre en compte les préoccupations liées à la sécurité dans les négociations, les membres de la NPDI insistent sur le fait qu'il ne faut pas qu'elles empêchent les négociations de débiter.

Il est à noter que les membres de l'Initiative ont clairement manifesté leur constante préférence pour qu'un tel traité soit négocié dans le cadre de la Conférence du désarmement. Ils ont relevé que presque tous les États membres de la Conférence souhaitaient que les négociations tant attendues d'un FMCT débutent enfin.

Récemment, M. Ban Ki-moon lui-même, dans sa déclaration à la Conférence du désarmement, a évoqué la possibilité de mettre en place un processus informel propre à instaurer la confiance en vue d'éclairer et de faciliter le processus officiel de négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'Australie et le Japon, deux membres à l'origine de la NPDI, ont tous deux accueilli une série de réunions d'experts extérieurs à la Conférence du désarmement, dont le but était d'étudier les aspects techniques d'un tel traité. Cette initiative bénéficie du soutien total des délégations membres de la NPDI, et l'on espère que l'ensemble des États membres et des États observateurs à la Conférence du désarmement participeront activement aux débats qui se tiendront du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin.

Les membres de la NPDI ont également élaboré un document sur la vérification efficace du respect d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, contribuant ainsi à jeter les bases techniques nécessaires au règlement d'un ensemble de questions complexes sur ce sujet. Certaines de ces questions nécessiteraient un examen technique et scientifique de fond. La Déclaration de Berlin prévoit donc que les membres de la NPDI étudient si la création d'un groupe d'experts scientifiques chargé d'examiner les aspects techniques d'un tel traité pourrait aider à lancer les négociations.

Il va sans dire que les membres de la NPDI continueront à œuvrer pour que les négociations d'un tel traité débutent sans délai dans le cadre de la Conférence du désarmement. Parallèlement, ils estiment qu'il faut envoyer un signal fort sur notre détermination à progresser sur la question. C'est pourquoi nous sommes fermement résolus, si la Conférence demeure incapable de trouver un accord sur le lancement des négociations d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la session de 2011, à demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a déjà été chargée de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et de faire avancer des négociations multilatérales sur le désarmement, d'examiner la question de rechercher les moyens d'aller de l'avant dans le but d'entamer les négociations sur un traité.

La Déclaration de Berlin se borne à proposer concrètement les moyens d'agir en faveur d'un tel traité mais cela ne signifie pas obligatoirement pour autant que les négociations sur ce traité soient le seul motif d'intérêt de la NPDI à l'égard de la Conférence du désarmement. Les membres de la NPDI souhaitent en effet saluer les progrès réguliers qui ont été réalisés, dans le cadre d'un programme de travail équilibré, tant sur un FMCT que sur d'autres points de l'ordre du jour.

Les membres de la NPDI demeurent fermement convaincus qu'une reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement, et des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles en particulier, seront un signe d'encouragement attendu de longue date par la communauté internationale, tout en conférant des avantages en matière de sécurité à toutes les parties engagées. Nous serions reconnaissants au plus grand nombre possible de délégations de nous soutenir dans cette entreprise.

**M. Macedo Soares** (Brésil) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je souhaiterais intervenir sur la question de la composition de la Conférence du désarmement. J'espère que d'autres délégations feront également part d'observations et d'idées sur ce sujet important.

Au paragraphe 2 du Règlement intérieur, il est énoncé que la composition de la Conférence sera revue périodiquement. Toutefois, depuis que je suis Représentant permanent auprès de la Conférence du moins, je n'ai pas souvenir que ce sujet ait été examiné. La question n'a pas à figurer comme point particulier de l'ordre du jour puisqu'elle est prévue par le Règlement intérieur. De plus, on ne peut nier qu'il s'agit d'une question importante pour le fonctionnement de la Conférence.

Nous devrions commencer par nous demander ce que signifie «revoir la composition». Vous conviendrez, je suppose, que cette expression a certainement trait à un élargissement, puisque je vois mal un État membre vouloir abandonner son siège à la Conférence. Par «revoir la composition», il faut donc entendre étudier comment admettre de nouveaux États membres.

À sa création par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978, la composition de la Conférence du désarmement, qui s'appelait encore le Comité du désarmement, était fixée à 40 États. Elle allait dans le sens d'une démocratisation par rapport aux instances qui l'avaient précédée, à savoir le Comité des dix puissances sur le désarmement (1959-1960), le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (1962-1969) et la Conférence du Comité du désarmement (1969-1978), cette dernière comptant 31 membres. Toutefois, l'idée de conserver un nombre limité de membres tenait au contexte de la guerre froide et à la recherche de l'équilibre entre les groupes de l'Est, de l'Ouest et des pays non alignés. Un autre progrès vers la démocratisation dont il convient de se souvenir est la décision de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, figurant à l'alinéa *d* du paragraphe 120 du document final, de faire en sorte que la présidence de la Conférence du désarmement soit assurée à tour de rôle par tous ses membres.

Un autre élément vient s'ajouter à notre débat: conformément aux dispositions de la section IX du Règlement intérieur, chaque année, un nombre important d'États non membres de la Conférence demandent officiellement à participer à ses travaux. En 2011, cette dernière en a ainsi accueilli 38. Ceux-ci ont montré leur intérêt, en suivant nos débats, et nombre d'entre eux ont régulièrement fait des déclarations et apporté leur contribution. Certains ont même officiellement indiqué qu'ils souhaitaient devenir membre à part entière. On ne peut ignorer ces faits.

En principe, compte tenu de la règle du consensus, l'organe auquel nous appartenons n'a pas à se soucier de la représentation géographique, comme c'est le cas dans d'autres instances de l'ONU où il est possible de voter. Dans ce contexte, le Brésil souhaiterait inciter la Conférence à se lancer dans ce débat, sous votre présidence pour commencer, puis sous celle des présidents qui vous succéderont.

Le Brésil voit l'élargissement de la composition de la Conférence d'un très bon œil. La participation à cette instance, plus vaste, en serait plus riche. Nous devons garder à l'esprit que les États observateurs participent également à d'autres instances traitant du désarmement, y compris relevant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et qu'ils peuvent faire – et ont fait – d'importantes contributions aux travaux de la Conférence du désarmement.

Enfin, nous devons étudier comment faire au mieux pour assurer la continuité de ce débat, étape par étape, jusqu'à ce que nous nous estimions prêts à prendre une décision. Les raisons de notre silence et de notre immobilisme seraient difficiles à comprendre. L'élargissement de la composition de la Conférence ne peut être un sujet tabou. Il s'agit là d'une discussion importante d'un point de vue politique qui devrait pour le moins contribuer à la promotion de notre raison d'être, à savoir le désarmement.

**M. Li Yang** (Chine) (*parle en chinois*): Monsieur le Président, la délégation chinoise a écouté attentivement les déclarations qui viennent d'être faites par les États visés par l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. La Chine estime que ce type de communication ouverte et transparente contribuera à ce que les États membres et les États observateurs se comprennent mieux sur la question de l'élargissement, et créera une atmosphère positive lorsque nous traiterons de cette question importante. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence, dont les travaux ont une incidence sur la paix, la stabilité et la sécurité, jouit d'un prestige certain auprès de la communauté internationale dans son ensemble. Et c'est précisément pour cela que, depuis sa création, elle a toujours maintenu cet esprit d'ouverture. Selon les dispositions pertinentes de son règlement intérieur, la Conférence devrait régulièrement étudier la question de l'élargissement de sa composition.

La Chine salue les efforts faits par les États observateurs en faveur d'une limitation des armements au niveau international et du processus de désarmement. Nous avons remarqué que, depuis de nombreuses années maintenant, certains pays souhaitent vivement rejoindre la Conférence et ont été actifs dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes biologiques, de la Convention sur certaines armes classiques, de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres activités multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement. Certains États ont présidé les conférences d'examen du TNP et ont même contribué à l'élaboration de leurs documents finals. En outre, la Chine est d'avis qu'il faudrait organiser des consultations, vastes et transparentes, sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence et qu'en vertu du principe du consensus, nous devrions chercher une solution acceptable par toutes les parties.

**M. Garcia** (Philippines) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom du groupe informel d'États observateurs à la Conférence du désarmement, je souhaiterais profiter de l'occasion qui m'est donnée d'exprimer notre profonde gratitude collective, à vous et aux distingués représentants du Brésil et de la Chine, pour avoir manifesté votre soutien au débat sur la question de la composition de la Conférence et de son élargissement. Nous souhaiterions également vous remercier pour votre initiative visant à nous réunir et à discuter de grandes questions sur le désarmement ainsi que de l'élargissement de la composition de la Conférence, avec les six présidents de la présente session, les coordonnateurs régionaux et le Brésil. Il s'agissait d'une occasion importante, très précieuse et particulièrement bienvenue de débattre de ces questions. Les perspectives positives de la Chine concernant les préoccupations du groupe informel ainsi que votre autorité et votre dynamisme en tant que Président de la Conférence ont été notés et vivement appréciés.

Comme vous le savez, le groupe informel a été constitué en 2009 pour permettre aux États observateurs à la Conférence de faire part plus efficacement de leurs préoccupations communes concernant l'élargissement de la composition de la Conférence, et pour promouvoir et faciliter la participation des observateurs à cette instance. Nous sommes conscients et reconnaissants du soutien qui nous a été apporté par les membres et le secrétariat de la Conférence. Depuis l'année dernière, nous avons tenu à entretenir un dialogue avec chaque président de la Conférence. Cette année, nous avons eu l'honneur et le plaisir de prendre langue avec la Chine, le Canada et le Chili et nous sommes impatients de travailler avec les autres présidents de la Conférence.

L'appel que nous avons lancé en faveur de la nomination d'un rapporteur spécial ou d'un coordonnateur vise simplement à entamer les débats sur la question et non à préjuger ou présumer d'un résultat particulier, dans le prolongement du précédent créé par la Conférence en 2001. Le groupe informel attend avec intérêt la nomination prochaine d'un rapporteur spécial. À cet égard, nous sommes profondément reconnaissants à notre grand ami le distingué représentant du Brésil de nous avoir amicalement rejoints sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Le groupe informel prend acte de la position de certaines délégations selon laquelle cette question ne fait que détourner la Conférence de ses travaux. Nous souhaiterions cependant rappeler à nos collègues que le Règlement intérieur de la Conférence prévoit que celle-ci revoie régulièrement sa composition et que nombreux sont ceux qui y voient l'occasion d'instiller un certain dynamisme au sein de la Conférence.

Monsieur le Président, je citerai une de vos déclarations précédentes dans laquelle vous estimiez que nous étions tous sur le même bateau et que nous devons nous entraider.

**M. Zakov** (Bulgarie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous exprimer ma gratitude, à vous et aux deux présidents précédents, ainsi qu'à l'ensemble des présidents de la présente session, pour les efforts inlassables déployés en vue de faire progresser les travaux de la Conférence. La Bulgarie est d'avis que le débat sur l'élargissement est opportun et très important, parce que l'engagement des États observateurs qui souhaitent rejoindre la Conférence mérite d'être dûment reconnu.

En 2001 et 2002, en tant que Coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, mon pays a fait tout son possible pour répondre aux demandes des États observateurs qui souhaitaient intégrer la Conférence en tant que membre à part entière. La Bulgarie n'a pas changé d'avis. Elle soutient fermement cet élargissement et estime que la demande des États observateurs est légitime. Comme le prescrit le Règlement intérieur de la Conférence, celle-ci devrait revoir sa composition régulièrement. La Bulgarie pense que cela n'a pas été le cas au cours des dix dernières années.

Dans un certain nombre de déclarations faites cette année, on nous a dit que la Conférence du désarmement ne travaillait pas en vase clos. Ceci vaut également lorsqu'il s'agit de débattre de la question de son élargissement. Depuis plus de soixante ans, la communauté des Nations Unies a clairement démontré que seuls la coopération et un soutien mutuel pouvaient nous aider à apporter la paix, la sécurité, la croissance économique et la prospérité à nos sociétés. Nous avons tous tiré les enseignements du XX<sup>e</sup> siècle, et aujourd'hui, à l'aube d'un nouveau siècle, nous devrions nous inspirer de ces leçons et nous engager plus avant dans la coopération et la confiance mutuelle.

La Bulgarie est fermement convaincue que le règlement des questions bilatérales et régionales passe par la coopération et l'échange d'idées et de points de vue similaires sur la sécurité et la stabilité du monde. D'expérience, nous savons que l'approche inclusive est bien plus productive et efficace que l'approche exclusive. La Bulgarie continuera de soutenir fermement l'élargissement de la Conférence à de nouveaux membres et de jouer un rôle constructif dans ce sens. Nous croyons que la composition de la Conférence devrait être en prise directe avec les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle.

Je conclurai en disant que nous soutenons sans réserve l'appel en faveur de la nomination d'un coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence et que nous serions heureux que l'Ambassadeur Macedo Soares occupe cette fonction. Je souhaite l'assurer du soutien total de la délégation bulgare.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice Zappia pour son arrivée à la Conférence.

**M<sup>me</sup> Zappia** (Hongrie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Comme c'est la toute première fois que je prends la parole devant les membres de cette auguste instance et dans cette magnifique salle, et que c'est également la première fois que l'Union européenne intervient sous votre présidence, permettez-moi d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer de mon soutien total ainsi que de celui de l'Union européenne dans les efforts que vous faites pour en diriger les travaux.

Permettez-moi de vous rappeler notre engagement de longue date en faveur de l'élargissement de la Conférence. Nous soutenons l'appel lancé par le groupe informel des États observateurs à la Conférence du désarmement, dont certains pays membres de l'Union européenne, en faveur de la nomination d'un coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la Conférence du désarmement en 2011.

Nous espérons sincèrement que nous pourrions réellement progresser sur cette question pendant les séances de la session de 2011. Il est effectivement important de commencer à réfléchir à cet élargissement, et ce pour deux raisons. Premièrement, il est du devoir de la Conférence de le faire régulièrement, comme prescrit au paragraphe 2 de la section I du Règlement intérieur, ce que nous n'avons pas fait depuis longtemps maintenant. Deuxièmement, et plus important encore peut-être, nous estimons que c'est le bon moment pour le faire.

L'Union européenne est disposée à collaborer avec les autres délégations et en particulier avec l'Ambassadeur Macedo Soares du Brésil en sa qualité de candidat potentiel aux fonctions de coordonnateur spécial pour la question. À cet égard, nous souhaitons préciser que la nomination d'un coordonnateur spécial ne préjuge en rien d'une issue quelconque sur la question de l'élargissement. Ce n'est que la première étape d'un processus.

Le débat sur l'élargissement de la Conférence ne se substitue en rien au programme de travail et aux négociations de fond. En réalité, en donnant un nouveau souffle et en ouvrant de nouvelles perspectives, il pourrait bien contribuer positivement à la revitalisation de la Conférence.

**M<sup>me</sup> Andresen-Guimarães** (Portugal) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de commencer ma première déclaration à la Conférence du désarmement en saluant tout d'abord la Conférence elle-même pour sa contribution à l'élaboration de l'édifice actuel d'instruments multilatéraux. J'espère que cet organe sera, le plus tôt possible, en mesure de reprendre le rôle central auquel il est dévolu.

Monsieur le Président, j'aimerais saluer votre force mobilisatrice et rendre hommage à la façon compétente et professionnelle dont vous dirigez la Conférence. Vous jouez un rôle clef dans le renforcement du dialogue et de l'esprit de transparence qui règne entre les États membres et les États observateurs. C'est pourquoi, au nom de ma délégation, je tiens à vous remercier et à vous souhaiter de poursuivre votre présidence avec succès. Vous pouvez compter sur notre soutien.

Permettez-moi maintenant d'ajouter quelques mots à la déclaration faite par les Philippines au nom du groupe informel d'États observateurs à la Conférence du désarmement, ainsi qu'à celle de l'Union européenne, auxquelles nous souscrivons totalement. Telle que je vois la Conférence – et je précise qu'il s'agit là de la vision d'une nouvelle arrivante, qui a peut-être encore un regard neuf – il y a au moins un sujet sur lequel nous pouvons tous nous accorder. La Conférence du désarmement doit revenir à ses activités de base, à savoir négocier des traités multilatéraux de désarmement. S'entendre sur la reprise des négociations demeure à ce stade hors de portée. Ce qui n'est pas difficile

à cerner, en revanche, c'est l'affaiblissement de la Conférence. Chaque jour qui passe est une occasion manquée. Il faut faire un choix: rechercher une solution au sein même de cette instance ou envisager d'autres options. Les deux solutions sont respectables et nous sommes persuadés que la Conférence a toujours son importance.

C'est donc là qu'intervient l'élargissement. Plutôt qu'un handicap, celui-ci sera un atout pour la Conférence; c'est une chance, un nouveau départ. Avec des membres plus nombreux, la Conférence sera plus ouverte, davantage à l'image du monde d'aujourd'hui, plus transparente et – pourquoi ne pas le dire? – plus démocratique. Il faut garder à l'esprit que si sa composition est limitée, ses décisions ont, elles, une portée mondiale, qui nous concerne tous. Le simple fait que des pays souhaitent intégrer la Conférence représente, en dépit des temps troublés, une déclaration politique sans équivoque et puissante de l'utilité de la Conférence dans le monde d'aujourd'hui. Nous pensons que ce point mérite qu'on y réfléchisse sérieusement. L'élargissement n'est pas en soi la panacée; c'est une partie de la solution pour que la Conférence soit saine et durable.

Ceci étant dit, permettez-moi d'ajouter que nous n'avons pas à prendre une décision sur l'élargissement aujourd'hui ni, au demeurant, dans un avenir très proche. Ce dont nous débattons ici aujourd'hui, c'est de la nomination d'un rapporteur spécial sur l'élargissement de la Conférence, ce qui ne préjuge d'aucun résultat particulier. Je rappelle qu'en 2001, la Conférence avait nommé un rapporteur spécial sans que cela aboutisse à une décision sur l'élargissement de sa composition. Cet exemple montre s'il en était besoin qu'il n'existe pas de lien automatique entre la nomination d'un rapporteur spécial et la décision d'élargir la composition. En réalité, la solution à cette question pourrait résider dans le principe suivant: cette nomination ne préjuge d'aucun résultat particulier.

**M. Corr** (Irlande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques remarques à caractère national à celles contenues dans la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne et à laquelle, bien-sûr, l'Irlande adhère totalement.

L'Irlande est l'un des pays qui a le plus récemment rejoint la Conférence, puisqu'elle l'a fait avec quatre autres en 1999. Nous avons soumis notre demande d'adhésion dix-sept ans plus tôt. Le 5 août 2011, cela fera douze ans que l'Irlande en est membre. Pourtant, nous ne marquerons pas spécialement cet événement: mon pays est très déçu du fait que, depuis qu'il en est membre, il n'a pas vu la Conférence entamer les négociations pour lesquelles elle a été créée. Étant donné que jusqu'à 1999 nous étions du côté des observateurs, nous sommes de tout cœur avec les pays qui n'ont pas été admis comme membre de la Conférence alors qu'ils en ont fait la demande depuis longtemps, pour certains depuis presque trente ans.

Mon pays a commencé à participer activement au travail concernant les questions de désarmement non pas lorsqu'il est devenu membre de la Conférence mais de nombreuses décennies plus tôt. De manière similaire, il y a aujourd'hui des pays qui, bien qu'actifs dans une multitude d'autres instances multilatérales, y compris dans le domaine du désarmement, n'ont pas été admis ici. Nous estimons que, outre les efforts visant à reprendre les travaux de fond et à réexaminer les méthodes de travail, il est urgent de se pencher sur la question d'un nouvel élargissement de la composition de la Conférence. C'est pourquoi, comme d'autres délégations, ma délégation adhère totalement à la déclaration faite ce matin par l'Ambassadeur Macedo Soares du Brésil. L'Irlande espère que des progrès pourront être faits dans ce domaine cette année.

**M. Tileuberdi** (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de m'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale. Le Groupe souligne qu'il est important que la Conférence s'adapte à la réalité d'aujourd'hui pour ce qui est de l'inclusion, de la transparence et de la contribution plus large de tous les membres de la

communauté internationale au processus de désarmement. Il reconnaît les aspirations légitimes de tous les pays à participer aux travaux de la Conférence et à être partie prenante du renforcement de la sécurité mondiale. À cet égard, il salue l'initiative de la présidence actuelle d'engager un débat franc sur l'élargissement de la Conférence.

Au regard du paragraphe 2 de la section I de son règlement intérieur, la Conférence a l'obligation de revoir régulièrement sa composition. Au cours des dernières décennies, elle s'est penchée à plusieurs reprises sur la question de l'élargissement de sa composition; depuis sa création, elle a procédé à six élargissements. Différentes options et suggestions ont déjà été étudiées lorsque la question de sa composition s'est posée.

En conclusion, le Groupe approuve les appels à la nomination d'un coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la Conférence, tels qu'ils figurent dans le Résumé du Président sur la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, qui a eu lieu à New York en 2010. Il tient également à ce que des consultations constructives démarrent afin de traiter la question de cet élargissement.

**M. Oyarce** (Chili) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, tout d'abord, je souhaiterais remercier l'Ambassadeur d'Allemagne d'avoir fait part aux membres de la Conférence des préoccupations de l'Initiative de la non-prolifération et du désarmement. Je suis convaincu de l'importance de cette question non seulement pour les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles mais aussi pour faire avancer les travaux de la présente instance.

Je souhaite également dire combien j'ai apprécié les déclarations faites ici aujourd'hui, et en particulier celle de l'Ambassadeur des Philippines. Le Chili a toujours été favorable aux instances multilatérales, à la portée universelle des instruments et au pouvoir de ces instruments, institutions et mécanismes multilatéraux. Nous pensons que la question de l'accession et de la participation de tous les États intéressés, dans le respect des dispositions pertinentes du Règlement intérieur, devrait faire l'objet d'un débat et d'une évaluation constructifs. Nous voyons donc cet élargissement sous un jour favorable, tout d'abord pour les raisons procédurales qui ont déjà été évoquées ici et, ensuite, pour des raisons politiques que j'estime plus pertinentes.

Les contributions des observateurs à la Conférence sont incontestablement importantes, que ce soit au sein de cette instance ou d'autres également consacrées au désarmement. D'aucuns pourraient bien sûr arguer que l'étape critique que connaît elle-même cette instance est susceptible de compliquer le débat sur l'élargissement. Je comprends cet argument mais nous pensons cependant qu'il serait également utile d'étudier la question du point de vue du renforcement de la légitimité de l'instance et du renouvellement de l'intérêt de la communauté internationale pour ses travaux. Nous sommes en faveur de la tenue du présent débat et d'une façon plus structurée de s'y prendre, donc de la nomination d'un coordonnateur. Dans ce sens, mon pays souhaiterait donc remercier l'Ambassadeur du Brésil pour l'action qu'il mène.

Je conclurai, Monsieur le Président, en disant que, pour le Chili, l'élargissement est une question politique et que nous devons la traiter.

**M<sup>me</sup> Dupuy** (Uruguay) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue et de saluer votre action et votre engagement en faveur de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Votre déclaration liminaire du 22 mars, dans laquelle vous souligniez le rôle important des contributions des pays observateurs, ainsi que votre invitation à un échange de vues entre les présidents de la Conférence, les coordonnateurs régionaux et le Brésil ont été vivement appréciées, et la présente session constitue une parfaite illustration de ce rôle.

Nous ne pouvons pas non plus oublier le dialogue fructueux que nous avons eu avec les présidents précédents, du Canada et du Chili, et nous espérons donc que cette tendance se poursuivra et se développera à l'avenir. L'Uruguay adhère à tout ce qu'a dit le Représentant permanent des Philippines, l'Ambassadeur García, au nom du groupe informel des États observateurs à la Conférence du désarmement, et nous souhaitons particulièrement saluer les déclarations des membres ayant pris la parole aujourd'hui sur les questions des travaux de fond de la Conférence et de la composition de cette instance.

Permettez-nous de joindre notre voix à celle des intervenants qui ont évoqué la nécessité de nommer un coordonnateur spécial pour faciliter les consultations et entamer une discussion sérieuse, ouverte et transparente sur l'élargissement de la Conférence et les différentes options, sans préjuger du résultat.

Malheureusement, nous rappelons que le dernier débat organisé par la Conférence sur cette question date de 2001, en dépit du fait que le Règlement intérieur, dans son paragraphe 2, prescrit de la revoir régulièrement. Il nous semble qu'attendre dix ans pour se pencher à nouveau sur le sujet, c'est assez long. Nous nous réjouissons donc que les membres actuels de la Conférence soutiennent notre proposition de nommer un coordonnateur spécial pour étudier la question de l'élargissement et aient désigné l'Ambassadeur du Brésil, M. Macedo Soares, en raison de sa grande expérience, suggestion qui a été faite le 24 mars de cette année par le groupe informel des observateurs et a été soutenue aujourd'hui par divers membres de la Conférence.

Monsieur le Président, nous souhaiterions joindre notre voix à celles des pays qui constatent avec scepticisme l'état d'hibernation dans lequel la Conférence est plongée depuis plus de dix ans déjà. Nous partageons l'inquiétude exprimée par la présente assemblée quant à l'incapacité à parvenir à un accord qui permettrait à celle-ci de sortir de l'impasse, et qui a conduit nombre des intervenants à exprimer une grande frustration. Cette impasse place également la Conférence dans une situation délicate ne lui permettant pas d'effectuer des changements cette année.

En tant que partisans du multilatéralisme, nous ne voulons pas continuer à écouter des déclarations dans lesquelles on nous dit que la Conférence du désarmement n'est plus l'instance très importante qu'elle a été et qu'elle est devenue obsolète ou immobile. En revanche, en tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies soucieux de promouvoir la cause du désarmement et de la non-prolifération, nous espérons voir la Conférence s'adapter davantage aux réalités actuelles, peut-être grâce à une composition non limitée, à la nouvelle dynamique imprimée aux travaux proprement dits, au dialogue et à la transparence, tout en restant en accord avec son époque. Nous pensons donc qu'un des moyens de revitaliser véritablement la Conférence serait d'en étendre la composition. Le groupe informel des États observateurs a fait savoir qu'il était favorable à cette idée et qu'il œuvrait dans ce sens. Il faudra, à n'en pas douter, passer par une réflexion approfondie sur le fonctionnement et la structure actuels de la Conférence, ce qui pourrait contribuer à faire céder les résistances au changement qui ont fait tant de torts et à revitaliser la Conférence grâce à un échange de vues sur la question des mécanismes actuels de désarmement et de non-prolifération nucléaires face aux défis énormes du XXI<sup>e</sup> siècle, que les organismes et instances multilatéraux ne peuvent ignorer.

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur le Président, d'avoir fait en sorte que cette question soit débattue. Je souhaiterais aussi saluer le travail difficile mené par les autres présidents de la présente session comme des précédentes pour nouer des liens avec les États observateurs et ceux souhaitant intégrer la Conférence.

Ma délégation a toujours été favorable à ce que l'on commence par aborder les changements à apporter à la Conférence puis que l'on en débattenne en détail. Il est très important de s'intéresser à la question de la composition de la Conférence, non seulement

parce que cela est prévu dans le Règlement intérieur, mais aussi parce que cela fait partie intégrante du processus de revitalisation de la Conférence que nous appelons tous de nos vœux. J'aimerais également redire que, pour le Mexique, la participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies – et de tous les pays du monde d'ailleurs – est importante pour faire avancer la question du désarmement. Il ne s'agit pas ici de la seule opinion de mon pays, mais d'un point de vue adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. En fait, j'aimerais faire observer qu'au paragraphe 28 du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a porté création de la Conférence du désarmement, il est dit que tous les États estiment que le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde et que tous les États ont le devoir de contribuer aux efforts déployés dans le domaine du désarmement. Tous les pays ont adhéré à cette manière de voir; ce n'est pas une question de position nationale. C'est pourquoi ma délégation est favorable au débat sur cette question au sein de la Conférence, dans le cadre d'un plan global visant à la revitaliser. Toutefois, je ne peux m'empêcher de regretter que dans les circonstances actuelles, la Conférence étant incapable de mener des travaux de fond ou de s'acquitter de son mandat depuis de si nombreuses années, ce débat sur la revitalisation prenne le pas sur les travaux de fond. Je conclurai donc en insistant sur le fait que nous devrions être attentifs à ce que l'un ne remplace pas l'autre, et à ne pas modifier nos priorités. La priorité actuelle de la Conférence devrait être de trouver un moyen de s'acquitter de son mandat, ce dont elle n'a pas été capable depuis quinze ans.

**M. Demiralp** (Turquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter pour l'organisation de la session, avant de souhaiter la bienvenue à la distinguée Ambassadrice de l'Union européenne. J'ai écouté sa déclaration et j'ai compris que celle-ci n'avait pas été élaborée en concertation avec les pays candidats à l'adhésion, ni fait l'objet d'une discussion avec eux. J'espère que ce n'est pas un signe de l'introversion progressive de l'Union européenne. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice du Portugal – pays ami. Autre point: je souhaiterais remercier le distingué Ambassadeur d'Allemagne pour les informations qu'il a transmises à la Conférence au sujet de la NPDI.

En ce qui concerne la Conférence, comme d'autres membres de la NPDI, nous nous féliciterions, assurément, de progrès soutenus, dans le cadre d'un programme de travail équilibré, sur la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et sur d'autres points de l'ordre du jour. Par ailleurs, la Turquie espère que la Conférence sera revitalisée par ses membres actuels, que les préoccupations de l'ensemble des États membres seront prises en compte, que les travaux de fond commenceront et que l'instance sortira de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. Pour cela, nous devrions tout faire pour maintenir notre attention sur notre principale mission, à savoir mettre au point un programme de travail consensuel et entamer les négociations dès que possible. Avancer dans nos travaux serait non seulement un progrès décisif des plus attendus dans l'action en faveur de la non-prolifération menée à Genève mais, plus largement, aurait aussi des conséquences sur d'autres activités multilatérales en faveur du désarmement au sein de l'ONU et ailleurs.

**Le Président** (*parle en anglais*): Voilà qui conclut, je pense, nos activités du jour. Le planning des réunions pour le reste de la semaine suivra ce qui a été établi dans le document paru sous la cote CD/WP.565/Rev.1: deux séances informelles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, l'une à 15 heures aujourd'hui, dans cette même salle et l'autre à 10 heures, demain, toujours dans cette même salle. Je souhaite exprimer mes sincères remerciements aux pays qui ont envoyé des experts à la séance informelle. En outre, deux séances informelles sur le point 4 de l'ordre du jour sont prévues le 19 mai, l'une le matin, l'autre l'après-midi.

*La séance est levée à 12 h 10.*